



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Adoption des règlements numéros
948-2021, 949-2021 et 950-2021

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 948-2021 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2022
- Règlement numéro 949-2021 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2022
- Règlement numéro 950-2021 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2022

Les règlements numéros 948-2021, 949-2021 et 950-2021 sont déposés au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Les règlements numéros 948-2021, 949-2021 et 950-2021 entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 22 décembre 2021.


Manon Boucher
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Manon Boucher, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 décembre 2021 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 décembre 2021.


Manon Boucher
Greffière-trésorière adjointe